

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

222x20

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2021

S'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisation de programme et crédits de paiements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget,

Tableau récapitulatif :

Chapitre	Budget 2020 Hors AP/CP	Autorisation d'ouverture des crédits (25%)
<b>Budget principal</b>		
20	995 421	248 855
204	540 000	135 000
21	1 294 378	323 594
23	6 371 540	1 592 885

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2021 ou jusqu'au vote du Budget Primitif 2021 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2020 (Budget Primitif 2020, Budget Supplémentaire 2020).

- PRECISE que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2021 aux Chapitres et Articles concernés .

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 33

CONTRE : 2 – M.FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE  
JEAN-MARC LEONETTI